



## Séparation et crédit de la maison

Par **evy2a\_old**, le **06/12/2007** à **08:24**

Bonjour,

Voilà je me sépare de mon mari, le problème que nous rencontrons est le suivant:

Nous avons un crédit sur la maison que nous avons acheté il y a 2 ans.

je souhaite rester dans cette maison avec nos 3 enfants, cependant financièrement je ne peux pas assumer cette somme toute seule elle est trop importante, mon salaire est bien trop bas.

Nous ne souhaitons pas la vendre par rapport aux enfants, cependant mon mari peut il assumer au yeux de la loi de prendre en charge ce crédit?

Est ce que c'est possible de mettre en place sans que personne ne soit lésé ce système?

Par **Upsilon**, le **06/12/2007** à **11:34**

A partir du moment ou tout le monde est d'accord, tout est envisageable ( a peu pret ... ).

en revanche, vous ne trouverez jamais une solution pour que l'un ne soit pas lésé par rapport a l'autre... Vous voulez faire en sorte que :

Madame reste dans la maison et que monsieur la quitte tout en continuant de payer le prêt !

Cela est tout à fait possible, mais il faudra procéder a plusieurs actes de sécurité pour l'avenir.

1erement : Passer devant notaire pour régler la situation, a savoir déclarer monsieur propriétaire du bien à charge pour lui de rembourser le pret.

2emement : Vous mettre d'accord sur les modalités de votre vie dans la maison : Mise a disposition gratuite, location payante etc...

Attention, dans tous les cas, seul Monsieur sera propriétaire ( sauf s'il vous donne une partie de la maison ). Si monsieur reste le seul pptaire et que vous n'avez qu'un statut de locataire, il pourra a tout moment vous demander de partir.. A vous d'envisager la meilleure solution.

Dans tous les cas, votre notaire reste le meilleur conseiller en matiere immobiliere et arrangement amiable. N'hésitez pas a le contacter !